



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 31 janvier 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Programme de travaux tiers-lieu de l'innovation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

PRESENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Héléne, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, DE CASALTA Jean- Sébastien.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : Programme de travaux tiers-lieu de l'innovation

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le dispositif « Territoire d'industrie » ;

Considérant les besoins exprimés par la Direction de l'Animation et du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a pour objectif de réhabiliter, réaménager et réorganiser les locaux actuellement désaffectés situés sur le Port de Toga ;

Vu les avis favorables de la commission « Attractivité di u territoriu » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'approuver le programme de travaux tiers-lieu de l'innovation (Toga) pour un coût prévisionnel de travaux de 2 345 550 € HT, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, OP 3025 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Signature of Louis Pozzo di Borgo, with the name 'Louis POZZO DI BORGO' printed below.